

Contrat pour les adhérents des cours de danse

Objectifs des cours de danse

- L'adhérent vient dans l'intérêt de se faire plaisir et de changer son quotidien.
- Il vient dans l'intention d'apprendre à danser ou de se perfectionner.
- Tout le monde doit avoir accès à la danse.
- Les cours de danses sont un lieu où tous les danseurs sont égaux qu'ils aient des difficultés ou facilités.
- Les cours de danses sont un temps où chacun évolue et progresse à son rythme.

Droit de l'adhérent

- L'adhérent bénéficiera de l'activité à laquelle il s'est inscrit durant toute la durée de son abonnement.
- L'abonnement est souscrit pour une durée de 10 mois, sachant que durant les vacances scolaires, les cours ne sont pas maintenus. La totalité de la cotisation et de l'adhésion est demandée en début d'année. Il est possible de payer en plusieurs fois seulement par chèque (la totalité des chèques est demandée en début d'année).
- En cas d'absence exceptionnelle du professeur de danse ; dans la mesure du possible les cours seront rattrapés ultérieurement.
- L'adhérent « Loisir » sera assuré sous la MAIF.

Rupture du contrat

En cas d'arrêt maladie, déménagement, maternité, ou tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni remboursable même partiellement.

A titre exceptionnel

Sur justification d'un certificat médical supérieur à 2 mois, présenté dès le début de l'arrêt, l'abonnement pourra être suspendu.

Aucune suspension de contrat ne pourra être faite de manière rétroactive.

Règles du jeu...

- Un certificat médical est demandé pour toutes les activités.
- Le professeur est responsable de ses élèves durant la plage horaire du cours à l'intérieur de la salle de danse. Pour les mineurs, le professeur est responsable 5 minutes avant et après le cours. En dehors de ces limites, l'association décline toutes responsabilités.
- Avoir des chaussures propres pour accéder à la salle de cours. En cours, les téléphones portables doivent être éteints (sauf astreinte).
- *S'inscrire dans des cours de danse, c'est faire parti d'un groupe. Si vous ne venez pas le plus régulièrement possible, vous pénaliserez le groupe. Le professeur avancera au rythme des adhérents les plus réguliers.*

Compétitions

- Le compétiteur sera assuré sous la FFD (Fédération Française de Danse). Il doit participer à toutes les compétitions auxquelles sera inscrite l'école de danse. Sauf cas exceptionnels.
- La section « Compétition est affiliée à la FFD.

Droit à l'image

MINEUR : Je soussigné..... déclare que mon enfant..... peut être pris en photo ou vidéo lors des manifestations de l'association.

MAJEUR : Je soussignédéclare que l'association «La Clandestine » peut utilisé mon image pour les photos et vidéos lors des manifestations de l'association.

Ces photos peuvent être mises sur internet ou le compte facebook de l'école de danse. De plus, le DVD est vendu aux spectateurs du gala de fin d'année.

Le contrat prend effet dès la signature de celui-ci pour toute la durée de l'abonnement.

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
lu et approuvé					
Signature					